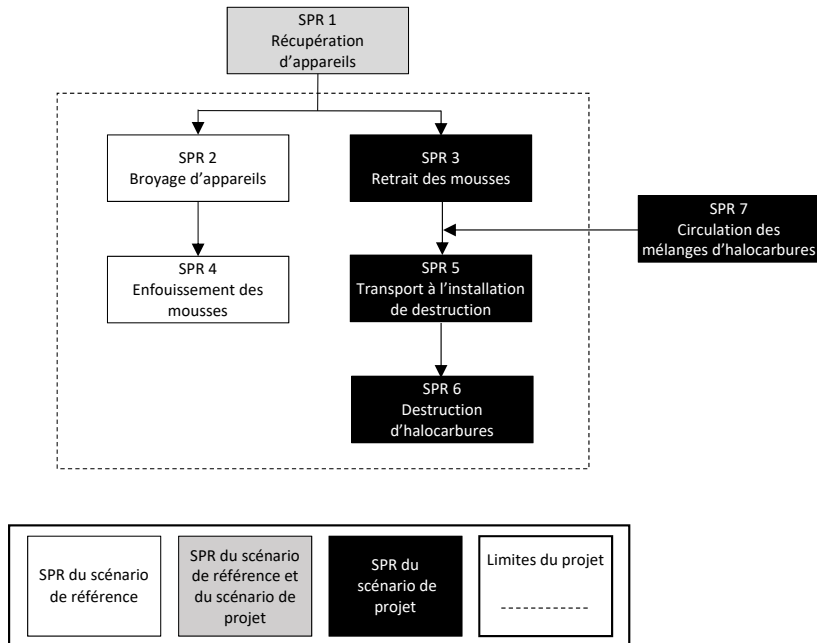


Figure 1 – Illustration des limites du projet applicables à la destruction des halocarbures contenus dans les mousses

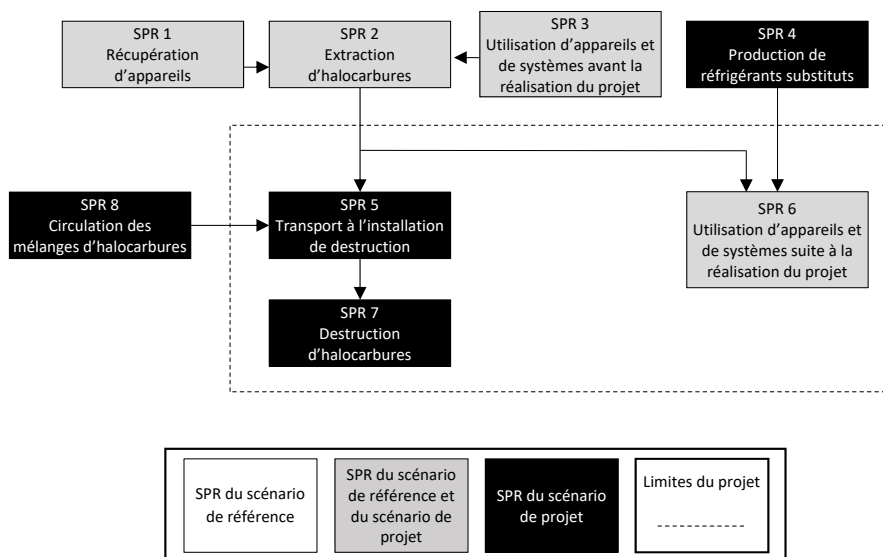


Note explicative: Le scénario de référence représente les sources, les puits et les réservoirs de GES (SPR) présents en l'absence du projet admissible à la délivrance de crédits compensatoires. Le scénario de projet représente les SPR présents lors de la réalisation du projet. Tous ces SPR ne font pas nécessairement partie du projet admissible à la délivrance de crédits compensatoires; seuls les SPR dans les limites du projet doivent être considérés.

Tableau 1 – Description des sources, des puits et des réservoirs de GES (SPR) applicables à la destruction des halocarbures contenus dans les mousses

# SPR	Description	GES visés	Applicabilité: scénario de référence (R) et / ou scénario de projet (P)	Inclus ou exclus dans les limites du projet	
1	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables à la récupération et au transport d'appareils en fin de vie utile	CO ₂	R, P	Exclus	
		CH ₄	R, P	Exclus	
		N ₂ O	R, P	Exclus	
2	Émissions d'halocarbures attribuables au broyage d'appareils en vue d'en récupérer les matériaux	Halocarbures	R	Inclus	
3	Émissions d'halocarbures attribuables au retrait des mousses des appareils	Halocarbures	P	Inclus	
4	Émissions d'halocarbures attribuables à l'élimination de mousses dans un lieu d'enfouissement	Halocarbures	R	Inclus	
		Émissions de produits de dégradation d'halocarbures attribuables aux mousses éliminées dans un lieu d'enfouissement	HCFC	R	Exclus
		Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables au transport de mousses broyées et de leur dépôt dans un lieu d'enfouissement	CO ₂	R	Exclus
			CH ₄	R	Exclus
			N ₂ O	R	Exclus
5	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables au transport des halocarbures à l'installation de destruction	CO ₂	P	Inclus	
		CH ₄	P	Exclus	
		N ₂ O	P	Exclus	
6	Émissions d'halocarbures attribuables à une destruction incomplète à l'installation de destruction	Halocarbures	P	Inclus	
	Émissions attribuables à l'oxydation du carbone que contiennent les halocarbures détruits	CO ₂	P	Inclus	
		Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables à la destruction d'halocarbures dans une installation de destruction	CO ₂	P	Inclus
			CH ₄	P	Exclus
			N ₂ O	P	Exclus
		Émissions de GES indirectes attribuables à l'utilisation d'électricité lors de la destruction des halocarbures	CO ₂	P	Inclus
			CH ₄	P	Exclus
			N ₂ O	P	Exclus
7	Émissions de GES provenant des combustibles fossiles consommés lors de la circulation des mélanges d'halocarbures	CO ₂	P	Exclus	
		CH ₄	P	Exclus	
		N ₂ O	P	Exclus	

Figure 2 – Illustration des limites du projet applicables à la destruction des halocarbures utilisés ou destinés à être utilisés en tant que réfrigérant



Note explicative: Le scénario de référence représente les sources, les puits et les réservoirs de GES (SPR) présents en l'absence du projet admissible à la délivrance de crédits compensatoires. Le scénario de projet représente les SPR présents lors de la réalisation du projet. Tous ces SPR ne font pas nécessairement partie du projet admissible à la délivrance de crédits compensatoires; seuls les SPR dans les limites du projet doivent être considérés.

Tableau 2 – Description des sources, puits et réservoir de GES (SPR) applicables à la destruction des halocarbures utilisés ou destinés à être utilisés en tant que réfrigérant

# SPR	Description	GES visés	Applicabilité: scénario de référence (R) et / ou scénario de projet (P)	Inclus ou exclus dans les limites du projet
1	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables à la récupération et au transport d'appareils en fin de vie utile	CO ₂	R, P	Exclus
		CH ₄	R, P	Exclus
		N ₂ O	R, P	Exclus
2	Émissions d'halocarbures attribuables à l'extraction et à la collecte des réfrigérants d'appareils ou de systèmes en fin de vie utile ou en entretien	Halocarbures	R, P	Exclus
	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables à l'extraction et à la collecte des réfrigérants d'appareils ou de systèmes en fin de vie utile ou en entretien	CO ₂	R, P	Exclus
		CH ₄	R, P	Exclus
3	Émissions d'halocarbures attribuables aux fuites lors de l'utilisation d'appareils ou de systèmes et leur entretien avant la réalisation du projet	Halocarbures	R, P	Exclus
	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables au fonctionnement d'appareils ou de systèmes de réfrigération et de climatisation	CO ₂	R, P	Exclus
		CH ₄	R, P	Exclus
4	Émissions de réfrigérants substitués lors de la production de ceux-ci	CO ₂ e	P	Exclus
	Émissions de GES des combustibles fossiles lors de la production de réfrigérants substitués	CO ₂	P	Exclus
CH ₄		P	Exclus	
N ₂ O		P	Exclus	
5	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables au transport des halocarbures à l'installation de destruction	CO ₂	P	Inclus
		CH ₄	P	Exclus
		N ₂ O	P	Exclus

6	Émissions d'halocarbures attribuables aux fuites et à l'entretien pendant le fonctionnement continu des appareils et systèmes suite à la réalisation du projet	Halocarbures	R	Inclus
	Émissions de réfrigérants substitués attribuables aux fuites et à l'entretien pendant le fonctionnement continu des appareils et systèmes suite à la réalisation du projet	CO ₂ e	P	Inclus
	Émissions de GES indirectes attribuables à l'utilisation d'électricité pendant le fonctionnement continu des appareils et systèmes	CO ₂	R, P	Exclus
		CH ₄	R, P	Exclus
N ₂ O		R, P	Exclus	
7	Émissions d'halocarbures attribuables à une destruction incomplète à l'installation de destruction	Halocarbures	P	Inclus
	Émissions attribuables à l'oxydation du carbone qui contiennent les halocarbures détruits	CO ₂	P	Inclus
	Émissions de GES des combustibles fossiles attribuables à la destruction d'halocarbures dans une installation de destruction	CO ₂	P	Inclus
		CH ₄	P	Exclus
		N ₂ O	P	Exclus
	Émissions de GES indirectes attribuables à l'utilisation d'électricité lors de la destruction des halocarbures	CO ₂	P	Inclus
		CH ₄	P	Exclus
N ₂ O		P	Exclus	
8	Émissions de GES provenant des combustibles fossiles consommés lors de la circulation des mélanges d'halocarbures	CO ₂	P	Exclus
		CH ₄	P	Exclus
		N ₂ O	P	Exclus